

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 784

28 octobre 1998

SOMMAIRE

AG Lombard S.A., Luxembourg-Kirchberg .. page	37596	Europtima S.A., Luxembourg	37614, 37615
AIM Group International S.A., Luxembourg	37592, 37593	F.A.I. S.A., Luxembourg	37617
Albacete S.A., Luxembourg	37597	FDCI - Foreign Development Capital International	
Alouette S.A., Luxembourg	37596	S.A., Luxembourg-Kirchberg	37616, 37617
Amazonia S.A., Luxembourg-Kirchberg	37596, 37597	Finau S.A., Luxembourg-Kirchberg	37617
AMB S.A., Luxembourg	37597	Fiparlux S.A. Holding, Luxembourg	37615
Amyma, S.à r.l., Luxembourg	37597, 37598	Fruitbrokers S.A., Luxembourg	37617
Anpal S.A., Luxembourg	37598	Garda S.A., Luxembourg-Kirchberg	37617, 37618
Anpêt S.A., Luxembourg	37598	Gemini S.A. Holding, Luxembourg	37618
Arcode, S.à r.l., Luxembourg	37598	Gleniffer S.A., Luxembourg-Kirchberg	37619, 37620
Ardent Chemicals S.A., Luxembourg	37598	Group Arte de Management S.A., Luxembourg ...	37618
Argentinian Investment Company, Sicav, Luxembg	37599	Halfa Holding S.A.	37622
Armet S.A., Luxembourg-Kirchberg	37599	Holdfan S.A., Luxembourg	37619
Artal Group S.A., Luxembourg	37600	Immo-Pétrusse S.A.	37623
Artal Luxembourg S.A., Luxembourg	37600	Industrial Development Company S.A., Luxembourg	37622
Assotex Finance S.A., Luxembourg	37599	Intabex Holdings Worldwide, Luxembourg	37623
Ausema S.A., Luxembourg	37600	Interglobefin S.A., Luxembourg-Kirchberg	37623
Axis Investments S.A., Luxembourg	37601	International Tobacco Advisory Services Ltd S.A.,	
Balsa S.A., Luxembourg	37601	Luxembourg	37624
Boval S.A., Luxembourg	37601	Itéma S.A., Luxembourg	37618, 37619
Business Connections International S.A., Luxem-	37601, 37602	Kar-Tess Holding S.A., Luxembourg	37624
burg		Lagaf S.A., Luxembourg	37623
C.A.D. Conseil, Aménagement, Décoration, S.à r.l.,		Lamy International Corporation S.A., Luxembourg	37624
Bereldange	37603	Landbesitz A.G., Luxembourg	37625
Canuville Holding S.A., Luxembourg	37603	Landbesitz Alpha A.G., Luxembourg	37625
Cardinal Participations et Investissements S.A., Lu-		Landbesitz Beta A.G., Luxembourg	37625
xembourg-Kirchberg	37599	Leman Beverages Holding S.A., Luxembourg	37624
Carne-Lux S.A., Luxembourg	37603	Lucilinburhuc (LBH) S.A., Luxembourg	37626
Ceres Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	37603	Luxur S.A., Luxembourg	37626
Chadys Invest S.A., Luxembourg	37605	Marionex S.A., Luxembourg	37626
Chelsea Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	37606	Mazaldas S.A., Luxembourg	37626
Chev. Talon S.A., Luxembourg	37620	Mettler Service Bund Luxemburg, GmbH, Luxem-	
Chino S.A., Luxembourg	37605	bourg	37627
C.I.M. - Société de Bourse S.A., Luxembourg	37606	Middleland Estate Investments S.A., Luxembourg ..	37627
C.I. S.A., Luxembourg	37606	Midilux S.A., Luxembourg-Kirchberg	37625
Codena S.A., Luxembourg	37609	MIF S.A., Luxembourg	37628
Corbox S.A., Luxembourg	37609	Miraflores S.A., Luxembourg	37626
Corvin Invest S.A., Luxembourg	37603	Montecaro Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	37629
Deagostini Holding S.A., Luxembourg	37610	Neheim Holding S.A., Luxembourg	37628
Decker Line S.A., Dudelange	37611	Newfield Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	37627
Dodge S.A., Luxembourg	37611	Nioc S.A., Luxembourg	37629
East Lux S.A., Luxembourg	37610	Northsea S.A., Luxembourg	37629
E.C.C.L. S.A., Luxembourg	37607, 37608	NOVOMAR, Nouvelles Orientations Maritimes S.A.,	
Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg ..	37611, 37613	Luxembourg	37631, 37632
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	37613	Odesa International, Luxembourg	37626
Escover Holding S.A., Luxembourg	37614	Omnium Textile S.A., Luxembourg	37630
E.S. International Holding S.A., Luxembourg-Kirch-		Ovkey Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	37628
berg	37614	Pam Im AG, Luxembourg-Kirchberg	37630
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-		Partridge Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	37629
Kirchberg	37600	Patagonia S.A., Luxembourg	37630
Espirito Santo Property Holding S.A., Luxembourg-		P & H Investments S.A., Luxembourg	37587
Kirchberg	37614	Prym S.A., Luxembourg	37630
Etol Finance, S.à r.l., Luxembourg	37616	R.E.F. Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	37632
Euroges S.A., Luxembourg	37615	Royal Bengal, S.à r.l., Luxembourg	37586
Euronav Offshore S.A., Luxembourg	37616	RT Invest, S.à r.l., Luxembourg	37593
European Business Consultant, GmbH, Bereldange	37613	Seymour Finance A.G., Luxembourg-Kirchberg	37632

ROYAL BENGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Toffazal Patwary, ouvrier, demeurant à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.
2. Monsieur Abul Hasan, restaurateur, demeurant à B-1040 Etterbeek, 276, avenue d'Auderghem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ROYAL BENGAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec établissement de restauration ainsi que l'import-export de tous produits ou marchandises y relatifs.

Généralement, la société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Toffazal Patwary, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Abul Hasan, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Toffazal Patwary, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Patwary, A. Hasan, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 109S, fol. 92, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 août 1998.

G. Lecuit.

(35381/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

P & H INVESTMENTS S.A., Société Anonyme. Registered office: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neuforf.

STATUTS

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-eighth of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. BELVAUX NOMINEES LTD., having its registered office at Tortola, BVI,
 2. EHLANGE NOMINEES LTD., having its registered office at Tortola, BVI,
- both here represented by Mr. Johan De Feber, director, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established in Luxembourg, on the 24th of July 1998.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of P & H INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of May at 11.00 p.m. and the first time in the year 1999. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1998.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5 %) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10 %).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. BELVAUX NOMINEES LTD., prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares	1,249
2. EHLANGE NOMINEES LTD., prenamed one share	<u>1</u>
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The subscribed capital has been paid up to the extent of 100 % by payment in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000 LUF) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand francs (60,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2003:

- a) BELVAUX NOMINEES LTD., prenamed,
- b) EHLANGE NOMINEES LTD., prenamed,
- c) ROCHETTE NOMINEES LTD., having its registered office at Tortola, BVI.

3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2003:

AYAN LTD., having its registered office at Tortola, BVI.

4. - The registered office of the company is established at L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
5. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more members.

Meeting of the Board of the Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote BELVAUX NOMINEES LTD., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du tetxe qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BELVAUX NOMINEES LTD., ayant son siège social à Tortola, BVI,
 2. EHLANGE NOMINEES LTD., ayant son siège social à Tortola, BVI,
- les deux ici représentées par Monsieur Johan De Feber, administrateur, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations établies à Luxembourg, le 24 juillet 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de P & H INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1999. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. BELVAUX NOMINEES LTD., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. EHLANGE NOMINEES LTD., préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées à concurrence de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003:
 - a) BELVAUX NOMINEES LTD., préqualifiée,
 - b) EHLANGE NOMINEES LTD., préqualifiée,
 - c) ROCHETTE NOMINEES LTD., ayant son siège social à Tortola, BVI.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003: AYAN LTD., avec siège social à Tortola, BVI.
4. - Le siège social de la société est fixé à L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
5. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires BELVAUX NOMINEES LTD., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Feber, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 109S, fol. 93, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 août 1998.

G. Lecuit.

(35379/220/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.279.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 28 janvier 1998.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial, Série C n° 615 du 5 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés par assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 5 mars 1998, par-devant le même notaire et dont la publication au Mémorial, Série C n° 425 a eu lieu le 12 juin 1998.

II.

Le capital social de la susdite société AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., s'élève actuellement à quarante mille US dollars (USD 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de US dollars (5.000.000,- USD) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions de cent US dollars (100,- USD) chacune.

«**Art. 5. Alinéas 6 à 11.** Le conseil d'administration est, pendant une période de trois ans à partir de la date de publications des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autroisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

III.

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 28 janvier 1998, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription de la société MB MERCHANT BANK, avec siège social à Londres, pour deux mille six cents (2.600) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent soixante mille US dollars (260.000,- USD) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 28 janvier 1998, donné mandat à Mademoiselle Martine Schaeffer, préqualifiée, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

V.

En conséquence de cette augmentation de capital l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille US Dollars (300.000,- USD), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.»

Les autres alinéas de l'article cinq restent inchangés.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est estimée à neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (9.479.600,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 110S, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35384/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.279.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 774 du 10 août 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35385/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

RT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared:

Mr Theodorus Strous, director, residing in B-2000 Antwerp, 25, Pelgrimstraat, here represented by Mrs Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 13, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of RT INVEST, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The registered office of the company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the sole shareholder to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) divided into five hundred (500) share quotas of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The share quotas have been subscribed by Mr Theodorus Strous, director, residing in B-2000 Antwerp, 25, Pelgrimstraat, which is the sole shareholder of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 6. Each share quota confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing share quotas in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of share quotas must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one director, who is designated by the sole shareholder. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the sole shareholder.

Art. 9. The company's financial year runs from the first of January to the last of December of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last of December 1998.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the last of June, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the sole shareholder.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of the sole shareholder or of a director. In case of death of the sole shareholder the company will go on between the heirs of the deceased shareholder.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the sole shareholder.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the sole shareholder.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assignee or the creditors of the sole shareholder may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

Resolutions of the sole shareholder

1) The company will be administered by one manager:

Mr Theodorus Strous, prenamed.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Theodorus Strous, administrateur de sociétés, demeurant à B-2000 Antwerp, 25, Pelgrimstraat, ici représentée par Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 13 juillet 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination RT INVEST, S.à r.l. Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision de l'associé unique en toute autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Theodorus Strous, administrateur, demeurant à B-2000 Antwerp, 25, Pelgrimstraat, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par l'associé unique.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par l'associé unique.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou d'un gérant.

En cas de décès de l'associé unique, la société continuera entre les héritiers de l'associé décédé.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par l'associé unique.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition de l'associé unique.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers de l'associé unique ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,-).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Theodorus Strous, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 110S, fol. 26, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 août 1998.

G. Lecuit.

(35382/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AG LOMBARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.331.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35383/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ALOUETTE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signatures.

(35390/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ALOUETTE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 19 mai 1998, a unanimement décidé de:

- reconduire les mandats des trois autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35391/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMAZONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 44.245.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35392/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMAZONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.245.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 août 1998 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, avec effet immédiat.
- Monsieur Roeland P. Pels, juriste, demeurant à Luxembourg, Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à Luxembourg et Mlle Anne Compère, employée, demeurant à Arlon, Belgique, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Gérard Muller, Monsieur Fernand Heim et Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaires.
- VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marco Ries, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35393/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ALBACETE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.675.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35386/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMB, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.536.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35394/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2711 Luxembourg, 34, rue Richard Wagner.
R. C. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 511, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Signature
Un mandataire

(35395/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2711 Luxembourg, 34, rue Richard Wagner.
R. C. Luxembourg B 33.310.

La soussignée, Madame Dallance Myriam, seule associée de la S.à r.l. AMYMA a pris ce jour la décision suivante:

Les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 1992, 1993, 1994, 1995, et 1996 ont été approuvés.

Le résultat des années 1992 à 1995 est de 0,- FLUX vu la mise en veilleuse de la société pendant cette période.

La perte de 1996 au montant de 165.584,- francs est reportée à nouveau.

Luxembourg, le 18 août 1998.

M. Dallanocce.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35396/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 33.310.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 18 août 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit août.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire de AMYMA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée, suivant acte, reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 22 septembre 1990.

L'assemblée est présidée par son associée unique, Madame Myriam Dallanoce, qui peut valablement décider sur l'ordre du jour qui prévoit le transfert du siège social à L-1350 Luxembourg, 62, rue Anatole France.

Luxembourg, le 18 août 1998.

M. Dallanoce.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35397/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ANPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.542.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35398/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ANPET, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.192.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35399/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARCODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.676.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 36, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35400/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARDENT CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 août 1998 que le siège de la succursale de Lugano a été transféré à WORLD TRADE CENTER, Ch-6982 Arno (Suisse).

Luxembourg, le 13 août 1998.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1998, vol. 510, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35401/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARGENTINIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Pour le notaire
Signature

(35402/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARMET, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 21.950.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35403/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ASSOTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.114.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 6 juin 1997, a unanimement décidé de:
- nommer Ingrid Hoolants, demeurant 4A, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.
- reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 1998. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35404/777/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ASSOTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.114.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 5 juin 1998, a unanimement décidé de:
- nommer Monsieur Piet Provoost, demeurant 8, Lidenpark à B-9831 Sint-Martens-Latem comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 et lui attribue la signature solitaire pour toute décision ou transaction.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 1998. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35405/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CARDINAL PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 58.858.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35417/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.470.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 mai 1997

Les mandats de Messieurs Philippe Guillaume, Larry Lunt, Roger Morley et Philippe Ullens de Schooten, administrateurs, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de quatre ans.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateurs:

Monsieur Raymond Debbane, administrateur de société, demeurant à New York, USA pour une durée de quatre ans.

Par conséquent le nombre du Conseil d'Administration s'élève à quatorze personnes.

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité le mandat de la société COOPERS & LYBRAND, LUXEMBOURG, Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Signatures.

(35406/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.064.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 mai 1998

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité le mandat de la société COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Signatures.

(35407/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AUSEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.182.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 1^{er} juin 1998, a unanimement décidé de:

- reconduire les mandats des administrateurs en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004,
- accepter la démission de Monsieur Marc Schmit demeurant 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes,
- nommer Monsieur Eric Invernizzi demeurant 57, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg comme Commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35408/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 22.232.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 mai 1998 que le siège social de la société est transféré au 231, Val des Bons-Malades, Luxembourg-Kirchberg. La date effective du transfert a été fixée au 1^{er} juin 1998.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35447/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

AXIS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.116.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35409/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

BALSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 57, rue Nic Martha.
R. C. Luxembourg B 47.322.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35410/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

BOVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1998.

Pour BOVAL S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(35411/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

BOVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Par décision de l'assemblée générale du 24 juin 1998, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 1998.

Luxembourg, le 7 août 1998.

Pour BOVAL S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35412/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

**BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. CALLADA HOLIDAY S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxemburg B 55.094.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CALLADA HOLIDAY S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 55.094, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, vom 21. Mai 1996, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 433 vom 4. September 1996 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Cristina Dos Santos, Privatbeamtin, wohnhaft in Warken.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Nicole Zillgen, Privatbeamtin, wohnhaft in Konz (BRD).

Zum Stimmzähler wird ernannt Fräulein Manuela Mendes, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend

(1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Abänderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Neufassung von Artikel 4 der Satzung, welcher in Zukunft wie folgt lauten wird:

«Zweck der Gesellschaft ist das Controlling und Engineering sowie die Vermittlung von internationalen Geschäftskontakten. Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

2) Rücktritt und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Simon Couldridge und Frau Caragh Couldridge.

3) Ernennung von Frau Maria Tremurici-Falter und Herrn Alfred Focke zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

4) Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von CALLADA HOLIDAY S.A. in BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

5) Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Controlling und Engineering sowie die Vermittlung von internationalen Geschäftskontakten. Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der beiden Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Simon Couldridge und Frau Caragh Couldridge an und erteilt ihnen, per Spezialvotum, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst folgende Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

- Frau Maria Tremurici-Falter, Kauffrau, wohnhaft in L-2273 Luxemburg, 10, rue de l'Ouest.

- Herrn Alfred Focke, Kaufmann, wohnhaft in L-2273 Luxemburg, 10, rue de l'Ouest.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von CALLADA HOLIDAY S.A. in BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A. umzubenennen.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dos Santos, N. Zillgen, M. Mendes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1998, vol. 110S, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. August 1998.

A. Schwachtgen.

(35414/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

BUSINESS CONNECTIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. CALLADA HOLIDAY S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.094.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 726 du 29 juillet 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35415/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

C.A.D. CONSEIL, AMENAGEMENT, DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.
R. C. Luxembourg B 39.238.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 510, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 1998.

Pour la Société
FIDUCAIRE REVISION MONTBRUN S.C.
Signature

(35413/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CANUVILLE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.301.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35416/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CARNE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.231.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(35418/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 57.844.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35419/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CORVIN INVEST S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.467.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on July thirty.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CORVIN INVEST S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituted by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary public residing in Luxembourg, on February 23rd, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 285 of June 22nd, 1995.

The company was set into liquidation by a deed of the undersigned notary of July 17, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 628 of November 11, 1997.

The meeting was opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette,

being in the chair, who appointed as secretary Miss Karin François, employée privée, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Miss Chantal Kirchenbilder, employée privée, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the audit report.
2. Discharge to the liquidator for the performance of his mandate.
3. Closing of the liquidation.
4. Fixing of the place where the company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.
5. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The extraordinary general meeting of shareholders, at its meeting held on the 27th of July, 1998, has nominated, after having heard the liquidator's report, as «commissaire à la liquidation»:
INTERAUDIT, S.à.r.l.,

and has fixed at this day, hour and location the present meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting hears the audit report of INTERAUDIT, S.à.r.l., previously named, on the verification of the documents of the liquidation and the work of the liquidator. This report proposes to adopt the accounts of the liquidation and to grant discharge to the liquidator.

Second resolution

Adopting the conclusion of the audit report, the general meeting approves the accounts of the liquidation and grants full and complete discharge, without any reserve nor restriction, to the liquidator, Mr Hansjoerg W. Eberhard, director, residing in CH-7320 Sargans, Grünausstrasse 15.

The general meeting grants the same discharge to the «commissaire à la liquidation», previously named.

Third resolution

The general meeting declares the liquidation as accomplished and the company CORVIN INVEST S.A. to have ceased to exist.

Fourth resolution

The general meeting decides that the company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation at FL-9490 Vaduz, Kirchstrasse 1, c/o CONFIDA A.G., and at FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6, c/o MARXER & PARTNER, Advokaturbüro.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft CORVIN INVEST S.A., mit Sitz zu L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, gegründet laut Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks, im Amtswohnsitze zu Luxemburg, am 23. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 285 vom 22. Juni 1995.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt laut Urkunde des amtierenden Notars vom 17. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 628 vom 11. November 1997.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Fräulein Karin François, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Arlon.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Fräulein Chantal Kirchenbilder, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg. Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersuchte den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Annahme des Liquidationsberichtes.

2. Entlastung des Liquidators und des Kommissars.

3. Abschluss der Liquidation.

4. Bestimmung des Ortes an welchem die Geschäftsdokumente während den ersten fünf Jahren nach Abschluss der Liquidation hinterlegt und aufbewahrt werden.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

IV. Die ausserordentliche Generalversammlung hat in einer Sitzung am 27. Juli 1998, nach Kenntnisnahme des Liquidationsberichtes, als Prüfungskommissar ernannt:

INTERAUDIT, S.à.r.l.,

und hat den heutigen Tag, Uhrzeit und Ort festgesetzt für die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Prüfungskommissars, vorbenannt, zur Kenntnis.

Dieser Bericht schlägt die Annahme der Liquidationsbilanz sowie die Entlastung des Liquidators vor.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Schlussfolgerung des Prüfungsberichtes anzunehmen und erteilt dem Liquidator, Herrn Hansjoerg W. Eberhard, director, wohnhaft in CH-7320 Sargans, Grünausstrasse 15, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Die Generalversammlung erteilt ebenfalls dem Prüfungskommissar, vorbenannt, volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seiner Tätigkeit.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die Liquidation abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft CORVIN INVEST S.A. nicht mehr besteht.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dass die Geschäftsdokumente während fünf Jahren in FL-9490 Vaduz, Kirchstrasse 1, c/o CONFIDA A.G., und in FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6, c/o MARXER & PARTNER, Advokaturbüro, hinterlegt und aufbewahrt werden.

Da die Tagesordnung hiermit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache kennt, erklärt dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, K. François, C. Kirchenbilder, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 110S, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 19. August 1998.

G. Lecuit.

(35434/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CHADYS INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35420/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CHINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.724.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35422/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CHELSEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 59.281.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35421/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

C.I., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 1998.

Pour le notaire
Signature

(35423/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

C.I.M. - SOCIETE DE BOURSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 24.194.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.I.M. - SOCIETE DE BOURSE S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, (R.C. Luxembourg section B numéro 24.194) constituée sous la dénomination de SIPAFIN SECURITIES S.A. par acte du notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 21 avril 1986, publié au Mémorial C, numéro 191 du 9 juillet 1986,

dont la dénomination a été changée en COMPAGNIA FINANZIARIA MOBILIARE SECURITIES S.A. par acte dudit notaire Alphonse Lentz, à la date du 14 novembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 12 du 15 janvier 1987,

dont les statuts ont été modifiés par acte dudit notaire Alphonse Lentz, à la date du 15 décembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 80 du 2 avril 1987,

dont la dénomination a été changée en COMPAGNIA FINANZIARIA MOBILIARE SECURITIES S.A., en abrégé C.F.M. SECURITIES par acte dudit notaire Alphonse Lentz, à la date du 14 mai 1987, publié au Mémorial C, numéro 238 du 29 août 1987,

dont les statuts ont été modifiés par actes dudit notaire Alphonse Lentz:

- à la date du 28 octobre 1987, publié au Mémorial C, numéro 17 du 19 janvier 1988,
- à la date du 30 novembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 38 du 12 février 1988,
- à la date du 10 août 1988, publié au Mémorial C, numéro 305 du 19 novembre 1988,
- à la date du 19 septembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 321 du 6 décembre 1988,

dont la dénomination a été changée en COMPAGNIA FINANZIARIA S.A. en abrégé C.F.M. par acte dudit notaire Alphonse Lentz, à la date du 5 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 266 du 22 septembre 1989,

dont les statuts ont été modifiés par acte dudit notaire Alphonse Lentz, à la date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 296 du 17 octobre 1989,

dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné:

- à la date du 11 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 419 du 15 novembre 1990,
- à la date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 4 du 4 janvier 1991,
- à la date du 3 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 199 du 14 mai 1992,

dont la dénomination a été changée en C.I.M. - SOCIETE DE BOURSE S.A. par acte du notaire soussigné en date du 13 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 355 du 24 septembre 1994,

dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné:

- à la date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 122 du 11 mars 1996,
- et à la date du 2 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 206 du 23 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francesco Signorio, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Seckler, docteur en droit, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de sociétés, demeurant à Neuhausgen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 150.000.000,- LUF, pour le ramener de son montant actuel de 250.000.000,- LUF à 100.000.000,- LUF, par remboursement aux actionnaires et par annulation de 1.500 actions d'une valeur nominale de 100.000,- LUF.

2. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF) à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) aux actionnaires et par annulation de mille cinq cents (1.500) actions de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des mille cinq cents (1.500) actions et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social s'élève à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Signorio, J. Seckler, J.L. Jourdan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1998, vol. 107S, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

J. Elvinger.

(35424/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

**E.C.C.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. E.C.C. LUX, Société Anonyme).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 43.055.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.C.C. LUX, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 231 du 19 mai 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur André De Kegel, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liliane Hofferlin, employée privée, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

2. Elargissement de l'objet social avec les mentions suivantes:

- dans la première phrase de l'article 2 des statuts, il faut ajouter:

«... qui sont en relation directe ou indirecte avec l'aviation, les activités aéronautiques, ...»

- ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a également pour objet de rendre service ou de faire tout travail de consultance et de conseil dans les domaines précités.»

3. Changement de la dénomination sociale en E.C.C.L. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente, la location de ses services y inclus l'instruction et la mise à l'emploi de marchandises et personnes qui sont en relation directe ou indirecte avec l'aviation, les activités aéronautiques, avec le sport en général et avec le sport nautique en particulier. Ces articles contiennent entre autres catamarans, dériveurs, planches à voile, équipements, vêtements adaptés et matériel annexé. Ce résumé est indicatif et n'est pas limitatif.

La société a également pour objet toutes transactions en combustibles et carburants comme charbon, produits pétroliers liquides comme gazifiés ainsi que lubrifiants ceci tout autant en commerce de gros que de détail.

La société a également pour objet de rendre service ou de faire tout travail de consultance et de conseil dans les domaines précités.

La société peut également s'occuper de toute autre société suite à un apport, une fusion, une inscription ou toute autre manière.

Elle peut aussi exécuter des fonctions de gestion dans toute autre société dont elle est actionnaire.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en E.C.C.L. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E.C.C.L.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Kegel, M. Schmit, L. Hofferlin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 109S, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 août 1998.

G. Lecuit.

(35440/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

**E.C.C.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. E.C.C. LUX, Société Anonyme).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 43.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 août 1998.

G. Lecuit.

(35441/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.311.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(35432/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

CORBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.951.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(35433/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

DEAGOSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 41.170.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de DEAGOSTINI HOLDING S.A., R.C. B N° 41.170, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, en date du 3 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 575 du 7 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 135 du 4 mars 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales, demeurant à Uebersyren.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune constituant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante millions (250.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital de la société à concurrence de cent dix-sept millions (117.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions (250.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) à trois cent soixante-sept millions (367.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) par la création et l'émission de cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

Souscription et libération des nouvelles actions émises.

2. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-sept millions (117.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions (250.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) à trois cent soixante-sept millions (367.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) par la

création et l'émission de cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles ont été souscrites par la société de droit italien FINANZIARIA DE AGOSTINI S.p.a. avec siège social à Novara (Italie) et libérées moyennant un apport en nature à concurrence de cent dix-sept millions (117.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par la totalité des cinq cent mille (500.000) actions, d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) Lires Italiennes (ITL) chacune, de la société de droit italien DE AGOSTINI PROFESSIONALE S.p.a. avec siège social à Novara (Italie).

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 28 juillet 1998 par PRICEWATERHOUSECOOPERS, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport indique que la valeur réelle actuelle des actions apportées est de cent dix-sept millions trois cent soixante-seize mille sept cent soixante et onze (117.376.771,-) francs luxembourgeois (LUF) et conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

En conséquence l'Assemblée Générale approuve le rapport du réviseur d'entreprises.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante-sept millions (367.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par trois cent soixante-sept mille (367.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.».

Droit d'apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste en les cent pour cent (100%) des actions de la société DE AGOSTINI PROFESSIONALE S.p.a. constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 110S, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35435/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

DEAGOSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 41.170.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 748 du 31 juillet 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35436/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EAST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 45.072.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 12 août 1998

1. Les mandats d'administrateurs de M. Kai Huimala, M. Keijo Häkkinen et Mr. Seppo Kupiainen sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Le mandat du commissaire aux comptes d'INTERAUDIT, S.à r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

(35439/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

DECKER LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.924.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 511, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

Signatures
Un mandataire

(35437/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

DODGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.016.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35438/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.175.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighteenth day of August.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme ERMITAGE LUXEMBOURG S.A. (the «Company») with its principal office in Luxembourg, organised by deed received by Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 14 th of March 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 200 of the 20th July, 1989. The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 31st of October, 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 152 on 18th April, 1992.

The meeting is presided by Mr Peter Metcalf, employé privé, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Lorna Williams, Fund administrator, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Vincent Binamé, office manager, residing in Arlon (B).

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the fifteen thousand (15,000) shares, representing the entire share capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Amendment of Article three of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 3.** The object of the corporation is to render all administration services and distribution functions, with the exclusion of the assumption of any own investment risk.

Such services may be rendered to collective investment undertakings and/or other individual persons or corporate entities in connection with transactions in securities, money market instruments and other investments.

In the exercise of the distribution functions which are limited to collective investment undertakings registered for marketing in Luxembourg, the corporation shall not receive or make payments.

The corporation may also provide domiciliary, secretarial, accounting and other services, and take any measures as well as carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects. The corporation itself shall however not engage in trading of securities of any kind.»

- Amendment of Article thirteen of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 13.** The supervision of the operations of the corporation is entrusted to one or more auditors.

The auditors shall be elected by the directors for a maximum period of six years and they shall be re-eligible.»

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article three of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 3.** The object of the corporation is to render all administration services and distribution functions, with the exclusion of the assumption of any own investment risk.

Such services may be rendered to collective investment undertakings and/or other individual persons or corporate entities in connection with transactions in securities, money market instruments and other investments.

In the exercise of the distribution functions which are limited to collective investment undertakings registered for marketing in Luxembourg, the corporation shall not receive or make payments.

The corporation may also provide domiciliary, secretarial, accounting and other services, and take any measures as well as carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects. The corporation itself shall however not engage in trading of securities of any kind.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article thirteen of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 13.** The supervision of the operations of the corporation is entrusted to one or more auditors.

The auditors shall be elected by the directors for a maximum period of six years and they shall be re-eligible.»

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERMITAGE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 200 du 20 juillet 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1991 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le «Mémorial»), numéro 152 du 18 avril, 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Peter Metcalf, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lorna Williams, Fund administrator, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Binamé, office manager, demeurant à Arlon (B).

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article trois des statuts de la Société de manière à lire:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est de fournir tous services administratifs et de remplir les fonctions de distributeur, à l'exclusion de la prise de risques d'investissement propres.

De tels services pourront être fournis à des organismes de placement collectifs et/ou à des personnes physiques ou morales en relation avec des transactions portant sur des titres, instruments des marchés monétaires et autres investissements.

Dans le cadre de l'exercice des fonctions de distribution qui sont limitées à des organismes de placement collectif enregistrés pour la commercialisation au Luxembourg, la Société ne peut pas recevoir ou faire des paiements.

La Société pourra également fournir des services de domiciliation, des services de secrétariat, des services comptables et autres services, et prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle peut considérer utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société ne pourra toutefois pas s'engager dans le commerce de titres de quelque nature que ce soit.»

- Modification de l'Article treize des statuts de la Société de manière à lire:

«**Art. 13.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs.

Les réviseurs seront nommés par les administrateurs pour une période maximum de 6 ans et ils pourront être renommés.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la société de manière à lire:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est de fournir tous services administratifs et de remplir les fonctions de distributeur, à l'exclusion de la prise de risques d'investissement propres.

De tels services pourront être fournis à des organismes de placement collectifs et/ou à des personnes physiques ou morales en relation avec les transactions portant sur des titres, instruments des marchés monétaires et autres investissements.

Dans le cadre de l'exercice des fonctions de distribution qui sont limitées à des organismes de placement collectif enregistrés pour la commercialisation au Luxembourg, la Société ne peut pas recevoir ou faire des paiements.

La Société pourra également fournir des services de domiciliation, des services de secrétariat, des services comptables et autres services, et prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle peut considérer utile dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société ne pourra toutefois pas s'engager dans le commerce de titres de quelque nature que ce soit.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts de la société de manière à lire:

«**Art. 13.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs.

Les réviseurs seront nommés par les administrateurs pour une période maximum de 6 ans et ils pourront être renommés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Metcalf, L. Williams, V. Binamé, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 août 1998, vol. 406, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 1998.

E. Schroeder.

(35442/228/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 1998.

E. Schroeder.

(35443/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 13.634.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35444/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EUROPEAN BUSINESS CONSULTANT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 32.173.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 mars 1995 que:

M. Adriaan M.P. de Feijter a démissionné comme administrateur de la société.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35452/304/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35445/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ESCOVER HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.307.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35446/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 37.551.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35448/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.090.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept juillet.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Bascharage,
agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EUROPTIMA S.A., avec
siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 23 juillet 1998 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme EUROPTIMA S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 309 du 4 septembre 1990 dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 428 du 13 juin 1998.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 avril 2001, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 23 juillet 1998 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF) à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des mille (1.000) actions nouvellement émises par Monsieur Charles Ewert, économiste, demeurant à Luxembourg, moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme EUROPTIMA S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent cinquante mille francs (150.000,-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé. E. Mathis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 109S, fol. 92, case 5. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 août 1998.

G. Lecuit.

(35453/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 août 1998.

G. Lecuit.

(35454/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EUROGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

EXTRAIT

Suivant courrier au 2 avril 1998, Monsieur Patrice Novak, demeurant à F-57390 Russange, 33, rue du Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur-délégué de la société EUROGES S.A., établie à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

Dont acte.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35450/318/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

FIPARLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 11.102.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35459/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ETOL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.236.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

HAVRAFI, Société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-92316 Sèvres, 18, rue de Troyon,

ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Genève, le 7 juillet 1997.

Laquelle procuration est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 1997, avec lequel elle a été enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

Aux termes dudit acte de constitution de la société ETOL FINANCE, S.à r.l. reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 610 du 4 novembre 1997, l'associé unique, HAVRAFI, a intégralement souscrit et libéré toutes les parts sociales de ETOL FINANCE, S.à r.l. par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs avait été donnée au notaire instrumentant par un bilan d'apport daté au 7 juillet 1997, resté annexé audit acte de constitution du 8 juillet 1997.

Or, la valeur de l'actif net avait été erronément indiquée avec une valeur de 1.078.247.864,- FRF, alors qu'il fallait lire une valeur de 1.077.184.551,- FRF.

Et à l'appui des présentes, le comparant a remis au notaire instrumentant un duplicata dudit bilan du 7 juillet 1997, qui fait état desdits actifs nets avec requête de procéder aux rectifications y relatives partout où besoin sera.

Ledit document restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présentes pour être formalisé avec elles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Ch. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 110S, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 août 1998.

G. Lecuit.

(35449/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

EURONAV OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.505.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 6 juillet 1998 que:

- Monsieur Hugo Cox est nommé Directeur Général en charge de la gestion journalière de la société et que les pouvoirs suivants lui sont délégués sur une base non exclusive:

- Négociations de Chartes-parties et/ou tout autre arrangement d'exploitation commerciale.

- Et plus généralement, agir, au nom de la société, pour toute affaire maritime, administration financière et toute obligation légale s'y référant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONAV OFFSHORE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35451/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

FDCI - FOREIGN DEVELOPMENT CAPITAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 48.393.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35456/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

FDCI - FOREIGN DEVELOPMENT CAPITAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 48.393.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 juillet 1998 que M. Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35457/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

**F.A.I. S.A., Société Anonyme,
(anc. S.D. 2B S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 42.557.

Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 4, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 18 août 1998

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

(35455/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

FINAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 53.415.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35458/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

FRUITBROKERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.385.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35460/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GARDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 35.805.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35461/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GARDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 35.805.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 août 1998 que Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Messancy), Belgique, a été nommée administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35462/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GROUP ARTE DE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.956.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 16 juin 1998, a unanimement décidé de:

- Accepter la démission de Jean Nassau, François Ceyrac, Jean-Marc D'Hondt, Derrick Gosselin comme administrateurs de la société en lui accordant décharge pleine et entière et en le remerciant pour sa gestion.
- L'assemblée a décidé de ne pas remplacer les administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 16 juin 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(35468/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GEMINI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Jospeh II.
R. C. Luxembourg B 25.963.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 juin 1998

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée d'un an.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35463/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.383.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme ITEMA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 103 du 19 avril 1988, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juin 1998, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Augmentation du capital autorisé pour le fixer à 500.000.000,- LUF et modification afférente de l'article 3 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé pour le fixer à un montant de cinq cent millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) de sorte que le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 2^{me} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) qui sera représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 109S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 août 1998.

G. Lecuit.

(35479/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 août 1998.

G. Lecuit.

(35480/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

HOLDFAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.175.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35470/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GLENIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 38.485.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35465/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

GLENIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 38.485.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 juillet 1998 que

- Monsieur Marc Schmit, comptable, demeurant à Kehlen, Luxembourg et Monsieur Alexandre Cadosch, administrateur de société, demeurant à St Léger, Suisse ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne et de Monsieur Roland Cottier, démissionnaires.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35466/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

**CHEV. TALON S.A., Société Anonyme,
(anc. GRAND LAC SECURITIES S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirteenth of July.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company GRAND LAC SECURITIES S.A., with its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Jacques Delvaux, residing in Esch-sur-Alzette on December 30th, 1986, published in the Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations, on March 25th, 1987.

The meeting is presided by Mr Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Warken.

The chairman appoints as secretary Mr Francis Mees, notary's clerk, residing in Goetzingen.

The meeting elects as scrutineer Mrs Mariette Portzen-Mousel, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been formed, the chairman states and requests the notary to enact:

I. That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed ne varietur by the shareholders or their proxyholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to this deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. That it results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which read as follows:

1. Change of the name of the company into CHEV. TALON S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.
3. Transfer of the registered office of the Company.
4. Revocation of the acting board of directors and statutory auditor.
5. Discharge to be granted to the revoked members of the board of directors and statutory auditor.
6. Appointment of a new board of directors and statutory auditor.

And after deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the actual corporate name of GRAND LAC SECURITIES S.A. into CHEV. TALON S.A.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, article 1 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 1. It exists a company («société anonyme») under the name of CHEV. TALON S.A.

Third resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, to L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Fourth resolution

The general meeting resolves to revoke, with immediate effect, all the members of the acting board directors and acting statutory auditor.

Fifth resolution

The general meeting resolves to grant discharge to the revoked members of the board of directors and statutory auditor.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint:

- Mr Mikko Olavi Temmes, residing in Kotka, Finland, Korpikuusentie 10,
- Mr Veli-Matti Temmes, residing in Espoo, Finland, Rauduntie 5B, and
- Mrs Irma Hannele Temmes, residing in Espoo, Finland, Rauduntie 5B,

as new directors of the company.

The meeting resolves to appoint WOOD, APPLETON, OLIVER & CO, S.A., L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, as new statutory auditor.

The new members of the board of directors and statutory auditor are appointed for a duration of six years. Their mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2004.

According to article 13 of the articles of incorporation of the Company, the general meeting authorizes the board of directors to entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed as Managing Director.

There being nothing else on the agenda, the present meeting was closed by the President.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreizehnten Juli.

Vor dem Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft GRAND LAC SECURITIES S.A., mit Sitz zu L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, R. C. Luxemburg, Sektion B Nummer 25.346, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, welche gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux am 30. Dezember 1986 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial des Grossherzogtums Luxemburg, Register C der Vereinigungen und Gesellschaften Nummer vom 25. März 1987.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Marc Meyers, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Warken.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr Francis Mees, Notariatsbuchhalter, wohnhaft zu Goetzingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Mariette Portzen-Mousel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Dass die Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten, sowie die Zahl deren Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind, welche von den Aktieninhabern respectiv deren Vertreter sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet und gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass alle ausgegebenen Aktien gegenwärtig oder vertreten sind, so dass die gegenwärtige Generalversammlung ohne vorheriges Einberufungsschreiben abgehalten werden kann.

III. Dass gegenwärtige Generalversammlung regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann, welche folgende Punkte vorsieht:

1. Beschluss den Namen der Gesellschaft in CHEV. TALON S.A. abzuändern.
2. Diesbezügliche Abänderung des Artikels 1 der Statuten.
3. Verlegung des Gesellschaftssitzes.
4. Widerruf des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Entlastung der amtierenden Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissares.
6. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates und Aufsichtskommissaren.

Nach Beratung nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den gegenwärtigen Gesellschaftsnamen GRAND LAC SECURITIES auf CHEV. TALON S.A. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an den vorhergehenden Beschluss, beschliesst die Generalversammlung, Artikel 1. der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CHEV. TALON S.A.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Adresse des Gesellschaftssitzes von L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, auf L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri zu verlegen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, mit sofortiger Wirkung, sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates und den Aufsichtskommissaren abzuwählen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den ausscheidenden Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissaren Entlastung zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst

- Herrn Mikko Olavi Temmes, wohnhaft in Kotka, Finland, Korpikuusentie 10,
- Herrn Veli-Matti Temmes, wohnhaft in Espoo, Finland, Rauduntie 5B, und
- Frau Irma Hannele Temmes, wohnhaft in Espoo, Finland, Rauduntie 5B

zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen.

Die Generalversammlung beschliesst WOOD, APPLETON, OLIVER & CO, S.A., L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri, zum neuen Aufsichtskommissaren zu ernennen.

Die neuen Mitglieder des Verwaltungsrates sowie der neue Aufsichtskommissar sind für eine Amtsperiode von 6 Jahren ernannt. Ihr Mandat wird mit der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2004 beenden.

Gemäss Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft, ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat, einem aus seiner Mitte ausgewählten Verwaltungsratsmitglied seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung zu übertragen, und zum delegierten Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und beherrscht, erklärt hierdurch, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtigen Statuten in englischer Fassung erstellt wurden, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Komparenten wird im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Wortlaut vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingang erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Meyers, F. Mees, M. Portzen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1998, vol. 842, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 1998.

B. Moutrier.

(35467/272/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

HALFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.247.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons-Malades, Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 15 juillet 1998.

M. Karl U. Sanne, M. Fernand Heim et M. Gérard Muller, se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date, ainsi que le commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 1998.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35469/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 5.458.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 juin 1998

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à l'échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35472/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

IMMO-PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.652.

L'exercice clôturant au 31 décembre 1997 avec une perte reportée supérieure à la moitié du capital social, l'assemblée décide dans le respect des exigences de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et considérant que les difficultés rencontrées sont dues à la conjonction de facteurs défavorables et conjoncturels, de ne pas envisager la dissolution de la société et de continuer à oeuvrer à l'équilibre, à terme, de ses résultats.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Le Conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35471/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 13.069.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 13 août 1998,
- la délibération sur les comptes au 30 juin 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35473/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

INTERGLOBEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 38.609.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35474/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

INTERGLOBEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 38.609.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 août 1998 que M. Marc Schmit, comptable, demeurant à Kehlen (Luxembourg) a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35475/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LAGAF, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.023.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35477/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 7.586.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 510, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1998.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(35478/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

KAR-TESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1998.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(35483/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

KAR-TESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 18.031.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1998, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 1998.

Luxembourg, le 7 août 1998.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35484/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.103.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35485/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.131.

Par décision du conseil d'administration du 19 juin 1998, le siège social est transféré du 15, boulevard Royal au 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg avec effet au 19 juin 1998.

Luxembourg, le 4 août 1998.

Pour LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35489/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LANDBESITZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.800.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

(35486/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LANDBESITZ ALPHA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 43.603.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

(35487/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LANDBESITZ BETA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 43.604.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

(35488/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 6.749.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997 et le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1998.

*SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature*

(35497/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 6.749.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 1998 a reconduit:

- les mandats des administrateurs sortants, M. David Wollach, M. Michael Dunkel, M^e Jean Wagener et M. Karl U. Sanne, ainsi que le mandat;

- de commissaire aux comptes pour les comptes annuels et de réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés de ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an.

*Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35498/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LUCILINBURHUC (LBH), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.242.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35490/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

LUXUR, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.442.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35491/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MARIONEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.920.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35492/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MAZALDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.718.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35493/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIRAFLORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.593.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35502/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

ODESSA INTERNATIONAL.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 25.593.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1998.

Signature.

(35513/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

METTLER SERVICE BUND LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 5, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 55.795.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 1998, vol. 310, fol. 57, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *METTLER SERVICE BUND LUXEMBURG, G.m.b.H.*
Signature

(35494/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

METTLER SERVICE BUND LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 5, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 55.795.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 1998, vol. 310, fol. 57, case 2/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *METTLER SERVICE BUND LUXEMBURG, G.m.b.H.*
Signature

(35495/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIDDLELAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 62.120.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du lundi 10 août 1998,
- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(35496/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.762.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35506/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.762.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 juillet 1998 que Mme Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(35507/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 31 octobre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35500/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 31 octobre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 novembre 1993

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35499/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 30 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35501/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NEHEIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.148.

Les bilans de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 11; au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 12 et au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 511, fol. 3, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(35505/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

OVIKEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.505.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35515/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.266.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35503/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.266.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 août 1998 que:

- le siège social de la société a été transféré au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, avec effet immédiat.

- M. Roeland P. Pels, juriste, demeurant à Luxembourg, M. Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à Luxembourg et Mlle Anne Compère, employée, demeurant à Arlon, Belgique, ont été nommés administrateurs en remplacement de M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et M. Karl U. Sanne, démissionnaires.

- VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35504/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NIOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.639.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35508/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NORTHSEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.171.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35509/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

PARTRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.395.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35518/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

OMNIUM TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1998

Les mandats de Monsieur Dominique Meillassoux, Monsieur André Dewavrin, Madame Anne-Françoise Melin, Monsieur Robert Reckinger, Monsieur Emile Vogt et de la FIDOMI S.A., Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée d'un an.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35514/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

PATAGONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.361.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35517/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

PRYM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.361.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35519/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

PAM IM AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.022.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAM FIN A.G., une société avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 23 janvier 1997 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire la Société Anonyme Holding PAM IM A.G., R. C. B n° 58.022, et dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 253 du 26 mai 1997.

- La société PAM IM A.G. a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PAM IM A.G.

- Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société PAM IM A.G. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société PAM IM A.G.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société PAM IM A.G. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents, ainsi que le certificat des actions nominatives numéro 1, lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PAM IM A.G.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 110S, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

A. Schwachtgen.

(35516/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 58.009.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Certifié conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

(35510/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

R. C. Luxembourg B 58.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 juin 1998

Résolutions

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne, à l'unanimité des voix, décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice, à savoir M. Christian Wagner démissionnaire depuis le 3 juillet 1997, Messieurs Dieter Haab et Lukas Imark démissionnaires depuis le 22 décembre 1997.

4. L'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge de leur mandat aux administrateurs M. Norbert Theisen, la société RO/RO-LUX S.A., la société OCEANARROW UK LIMITED ainsi qu'au commissaire aux comptes la société EUROSUISSE (LUXEMBOURG) AUDIT S.A. pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé.

5. L'Assemblée Générale ratifie les nominations aux fonctions d'administrateur des sociétés RO/RO-LUX S.A. et OCEANARROW UK LIMITED en date du 23 décembre 1997.

L'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs M. Norbert Theisen, la société RO/RO-LUX S.A., la société OCEANARROW UK LIMITED ainsi que la société EUROSUISSE (LUXEMBOURG) AUDIT S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

L'Assemblée décide également d'autoriser le Conseil d'Administration à renouveler la délégation à Monsieur Norbert Theisen de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Certifiée conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35511/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

NOVOMAR, NOUVELLES ORIENTATIONS MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 58.009.

—
Procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 5 juin 1998

Présents: Monsieur Norbert Theisen, Administrateur-délégué
Société RO/RO-LUX S.A., Administrateur
Société OCEANARROW (UK) LIMITED, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen à 15.00 heures.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, le Conseil décide de déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Norbert Theisen. Il aura donc le titre d'administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.20 heures.

RO/RO-LUX S.A.	OCEANARROW (UK)	N. Theisen
Signature	LIMITED	Administrateur-délégué
Administrateur	Signature	
	Administrateur	

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35512/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

R.E.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.780.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35520/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

R.E.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.780.

—
Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 juillet 1998 que Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35521/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

SEYMOUR FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.185.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 510, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(35529/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1998.
